

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

de la trois cent quatre-vingt-onzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 13 juin 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 26 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-onzième réunion du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais tenue le lundi 13 juin 2016 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean R. Messier, au local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
BLOUIN-MONFILS, Lisette Représentante des diplômés	X	
BRIAND, Louise Professeure – Département des sciences sociales	X	
CHARTRAND-GAUTHIER, Jean-Christophe Étudiant	X	
CHÉNIER, Claude Représentant des collègues		X
DELISLE, Frédérique Membre socio-économique	X	
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X
GODMAIRE, Diane Membre socio-économique	X	
GOODMAN, Shawn Étudiant	X	
HARRISSON, Denis Recteur	X	
IGLEWSKI, Michal Professeur – Département d'informatique et d'ingénierie		X
RICARD, Lyse Membre socio-économique	X	
TOUPIN, Dominique Membre socio-économique	X (visioconférence)	
VACANT Chargé(e) de cours		
VACANT Membre socio-économique		
VACANT Professeur(e)		
VACANT VRER		

OBSERVATRICES :

B. DE GROSBOIS, Sylvie
Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche

PRÉSENT

X

ABSENT

LAPOINTE, Geneviève
Agente de recherche – Décanat des études

X

MISSAOUI, Rokia
Professeure – Département d'informatique & d'ingénierie

X

RENAUD, Louise
Chargée de cours

X

ROCHEFORT, Odette
Technicienne – École multidisciplinaire de l'image

X

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :

ROY, André J.

X

ATTACHÉE D'ADMINISTRATION :

AUGER, Mireille

X

INVITÉ :

DURIVAGE, André
Professeur – Département des sciences administratives
Président du comité d'éthique de la recherche

X (points 5.3 et 5.4)

La présidente, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 30.

Elle souhaite la bienvenue à madame Rokia Missaoui, professeure au Département d'informatique et d'ingénierie. Cette dernière entame sa participation au conseil d'administration, à titre d'observatrice, jusqu'à l'émission du décret gouvernemental qui viendra confirmer son statut de membre du conseil à titre de professeure, en remplacement de la professeure Chantal Saint-Pierre qui a perdu qualité pour siéger, le 15 mai 2016, suite au début de son congé sabbatique. Elle souligne par ailleurs que l'Université demeure toujours en attente de l'obtention des décrets pour la nomination de huit membres du conseil.

Elle porte à l'attention du conseil l'ajout du point 2 *Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle*, qui figurera dorénavant à l'ordre du jour des prochaines réunions.

Enfin, elle indique que monsieur André Durivage, professeur au Département des sciences administratives et président du comité d'éthique de la recherche, sera présent pour le traitement des points 5.3 et 5.4.

1.- Adoption de l'ordre du jour

À la demande d'un membre, l'assemblée convient d'ajouter un point au présent ordre du jour, soit le point 8.3 *Nomination d'un professeur au comité santé, sécurité et prévention*.

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbal :
 - 3.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-dixième (25 avril 2016) réunion
 - 3.1.1 Approbation
 - 3.1.2 Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions des :
 - 4.1. Trois cent quatre-vingt-neuvième (18 janvier 2015) réunion spéciale du comité exécutif
 - 4.2. Trois cent quatre-vingt-dixième (29 février 2016) réunion du comité exécutif
- 5.- Affaires générales et corporatives
 - 5.1. Information de la présidente
 - 5.2. Information du recteur
 - 5.3. Comité d'éthique de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux
 - 5.4. Reddition de comptes sous forme de rapports annuels
 - 5.5. Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais
 - 5.6. Engagement d'une directrice adjointe ou d'un directeur adjoint aux relations de travail au Service des ressources humaines **(Point retiré en séance)**
 - 5.7. Désignation d'un doyen de la recherche intérimaire

- 5.8. Description de poste et critères de sélection – Poste de doyen de la recherche
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1. Renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2016
 - 6.2. Octroi d'un contrat de services sur demande en charpenterie-menuiserie - entrepreneur général au campus de Gatineau et à l'ISFORT
- 7.- Affaires académiques
 - 7.1. Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle
 - 7.2. Calendrier universitaire pour l'année 2017-2018
 - 7.3. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 7.4. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 7.5. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 7.6. Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie
 - 7.7. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles
 - 7.8. Modification aux conditions d'embauche d'une professeure régulière au secteur disciplinaire « Formation pratique » du Département des sciences de l'éducation
 - 7.9. Admission au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299)
 - 7.10. Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès de familles en période périnatale
 - 7.11. Modification au *Régime des études de cycles supérieurs*
 - 7.12. Ouverture des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières
 - 7.13. Offre d'admission au campus de Gatineau à temps complet, aux trimestres d'hiver au certificat en psychologie (4350)
- 8.- Nominations
 - 8.1. Nomination de deux (2) professeurs à la commission des études
 - 8.2. Nomination d'un étudiant à la commission des études
 - 8.3. Nomination d'un professeur au comité santé, sécurité et prévention
- 9.- Période d'information et questions
- 10.- Prochaine réunion (26 septembre 2016)
- 11.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, n'est en conflits d'intérêts ou en conflits de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- Procès-verbal :

3.1 Procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-dixième (25 avril 2016) réunion

3.1.1 Approbation

Sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-dixième (25 avril 2016) réunion, et ce, sous réserve d'effectuer les modifications suivantes :

Point 5.5 (p. CA-19) : d'ajouter les phrases suivantes, à la fin du troisième paragraphe, soit : « Un membre demande si les directeurs de département ont été consultés au vu du renouvellement du contrat. Le secrétaire général répond que non. »;

Point 7.8 (p. CA-27) : remplacer, à la deuxième ligne du troisième paragraphe, « règles d'embauche » par « critères d'embauche ».

3.1.2 Affaires en découlant

Le recteur et la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la trois cent quatre-vingt-dixième (25 avril 2016) réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

Point 5.2 (p. CA-16) : en réponse à la question d'un membre qui souhaite savoir si des partenaires ont été identifiés pour participer à la mise sur pied de l'Observatoire du développement de l'Outaouais, le recteur indique qu'une dizaine de partenaires potentiels ont été rencontrés par l'Université et le maire de Gatineau. L'intérêt démontré par ces derniers est important, mais aucune entente n'est conclue pour l'instant. Les travaux de l'Observatoire pourraient toutefois commencer à l'automne même si le financement n'est pas total.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Trois cent quatre-vingt-neuvième (18 janvier 2016) réunion spéciale du comité exécutif

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-neuvième (18 janvier 2016) réunion spéciale du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

Un membre se dit préoccupé par le délai, qui lui semble tardif, d'entérinement des décisions du comité exécutif par le conseil d'administration. Certaines décisions lui semblent par ailleurs relever davantage du conseil d'administration que du comité exécutif, notamment les décisions relatives à l'expulsion d'étudiant et à l'amendement au *Règlement relatif aux droits de scolarité et autres frais*. Le recteur indique qu'une attention particulière sera portée aux points soumis au comité exécutif et au conseil d'administration. Le secrétaire général indique que les délais d'entérinement sont dus au fait que le comité exécutif doit adopter ses procès-verbaux avant que ces derniers ne soient déposés au conseil. Or, la disposition des réunions de ces deux instances au calendrier fait en sorte qu'il n'est pas toujours possible de procéder rapidement à l'entérinement. Il souligne par ailleurs que l'article 7.4.1 de la *Politique de santé, sécurité et prévention* stipule que l'exclusion d'un étudiant de l'Université est prononcée par le comité exécutif.

4.2 Trois cent quatre-vingt-dixième (29 février 2016) réunion du comité exécutif

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la trois cent quatre-vingt-neuvième (29 février 2016) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 5.3.2 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires de l'Université*.

5.- Affaires générales et corporatives

5.1 Information de la présidente

La présidente remercie chaleureusement la présidente sortante, madame Lyse Ricard, pour tout le soutien apporté lors du changement de mandat de même que pour le lègue important de documents fort utiles. Elle s'est notamment penchée sur les projets déposés dans le cadre de l'élaboration de la prochaine planification stratégique et se dit emballée par la qualité, la variété et la pertinence de l'ensemble des projets.

Elle souligne sa participation au Grand rendez-vous de l'UQO, le 5 mai dernier, où quatre personnes d'exception ont été honorées par les prix *Bénévole d'honneur*, *Médaille Gérard-Lesage*, *Grand diplômée – volet carrière* et *Grand diplômé – volet relève*. Elle invite d'ailleurs les membres du conseil à participer aux prochaines éditions de cet événement de même qu'aux autres activités organisées par l'UQO. Il s'agit de belles occasions de se faire connaître. Elle a également pris part à la cérémonie de reconnaissance des employés et au BBQ du recteur, le 10 juin dernier. Elle félicite sincèrement toutes les personnes ayant contribué à l'organisation de ces événements.

5.2 Information du recteur

Le recteur remercie vivement à son tour madame Lyse Ricard pour tout le travail accompli au cours de son mandat de présidence et son importante contribution aux travaux du conseil à ce titre. Il remercie également madame Godmaire d'avoir accepté ce rôle essentiel.

Fonds d'investissement stratégique

L'UQO est toujours en attente de l'évaluation de ses projets par le Conseil du trésor. Un complément d'information concernant l'impact de l'investissement potentiel sur la recherche à l'UQO a été envoyé vendredi dernier, 10 juin 2016, suite à la demande du Conseil du Trésor.

Planification stratégique

Il informe les membres que 21 des 73 projets déposés en vue de l'élaboration de la planification stratégique ont été retenus. Les éléments structurants des projets ont notamment guidé ces choix. Les porteurs de ces dossiers seront rencontrés au cours des prochaines semaines afin de discuter de la mise en œuvre de leur projet. Il indique que parmi les projets non retenus figurent notamment ceux concernant des processus institutionnels. Ces derniers pourront toutefois être appliqués à l'aide des moyens déjà en place. Certains projets n'ont pas été sélectionnés puisqu'ils étaient déjà en cours ou exigeaient des sommes trop importantes.

La consultation relative à la planification stratégique devrait se dérouler à compter de la fin août ou de la mi-septembre, et ce, tant à l'interne qu'à l'externe. Le recteur effectuera un suivi sur l'avancée des travaux lors de la réunion du conseil d'administration prévue le 26 septembre prochain.

5.3 Comité d'éthique de la recherche : présentation du rapport annuel du ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur André Durivage, président du comité d'éthique de la recherche, se joint à la réunion pour le traitement des points 5.3 et 5.4 (16 h 57).

Il indique que le conseil d'administration, lors de la séance du conseil tenue le lundi 25 avril 2016, a accepté de répondre favorablement à la reconduction de la désignation ministérielle et de se prononcer sur l'acceptation des conditions émises par le ministre de la Santé et des Services sociaux concernant la désignation du comité d'éthique et de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais (UQO).

Cette désignation, confère au comité d'éthique de la recherche (CER) de l'UQO la compétence pour évaluer les projets de recherches en vertu de l'article 21 du C.c.Q.

Afin de se conformer aux exigences liées à la désignation ministérielle, le CER de l'UQO doit effectuer un rapport annuel de ses activités, et ce, dans le format indiqué par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les membres du conseil d'administration sont invités à prendre connaissance du rapport annuel présenté au ministère.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5976 concernant le rapport des activités du comité d'éthique de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais transmis au ministère; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Reddition de comptes sous forme de rapports annuels

Le recteur mentionne que plusieurs politiques et règlements de l'Université requièrent une reddition de comptes au conseil d'administration, principalement sous la forme de dépôt de rapports.

Les rapports qui sont déposés dans le cadre de la présente séance découlent des politiques et comités suivants :

- *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains;*
- *Politique contre le harcèlement et les règles de procédure;*
- *Politique de conduite responsable en recherche et création;*
- *Politique linguistique;*
- Comité de discipline;
- Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration;
- Comité santé, sécurité et prévention.

Le conseil est donc invité à recevoir ces rapports.

Monsieur André Durivage quitte la séance (17 h 09).

Suite à la présentation des rapports, les commentaires suivants sont notamment émis :

Politique contre le harcèlement et les règles de procédure

Le secrétaire général précise, à l'intention d'un membre, que l'Association générale des étudiants (AGE) a porté à son attention quelques difficultés d'application de la *Politique contre le harcèlement et les règles de procédure*. Aucune demande formelle de modification ne lui a été adressée. Le recteur fait savoir qu'une réflexion est en cours afin d'identifier, de concert avec la communauté universitaire, les moyens appropriés pour alléger le processus de dépôt de plaintes. Diverses campagnes d'information et de sensibilisation sont par ailleurs en cours, dont celle du comité « Sans oui, c'est non ».

Politique de conduite responsable en recherche et création

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche confirme que bien que la *Politique de conduite responsable en recherche et création* (anciennement nommée *Politique d'intégrité dans les activités de recherche et de création*) ait été adoptée le 2 novembre 2015 et que l'une des modifications consistait en l'ajout de l'obligation de faire rapport

annuellement au conseil d'administration, la période couverte par le présent rapport aurait dû s'étaler sur l'année complète. Elle souligne toutefois qu'aucune autre plainte que celle présentée n'a été déposée.

Comité de discipline

Un membre questionne les raisons qui expliquent que des sanctions différentes peuvent être imposées à des étudiants pour un même délit. Le recteur indique que le niveau de gravité de l'acte posé peut expliquer en partie le choix des sanctions.

L'on convient qu'il importe de poursuivre la sensibilisation auprès des étudiants, et plus particulièrement auprès des étudiants de premier cycle, sur ce que constitue le plagiat. La vice-rectrice signale que des actions concrètes de prévention et de sensibilisation sont menées de façon systématique auprès des étudiants de premier cycle. Elle verra à s'assurer que les étudiants des cycles supérieurs soient également sensibilisés afin que le taux de cas de plagiat continue de diminuer.

Un membre questionne l'absence de rapport annuel relatif au *Code de conduite*. Le secrétaire général précise qu'aucune disposition relative à une reddition de compte au conseil d'administration n'est prévue au *Code de conduite*. Il validera cependant l'information. Ce dernier précise par ailleurs que le *Code de conduite* relève du Vice-rectorat à l'administration et aux ressources. Le membre fait la demande qu'un tel rapport soit déposé lors de la reddition de comptes 2016-2017.

5.5 Recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution de deux (2) doctorats *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais (à huis clos)

Le recteur indique qu'en vertu de l'article 1 de la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'UQO, le processus annuel d'attribution du titre de docteur *honoris causa* a été lancé à l'automne 2015. Les membres du comité de sélection, institué conformément à ladite Politique, se sont rencontrés à deux reprises, soit le 30 octobre 2015 et le 4 avril 2016, pour procéder à l'analyse des candidatures reçues et faire des recommandations.

Le comité avait sollicité au préalable des suggestions de candidatures auprès de la communauté universitaire et des organismes des régions de l'Outaouais et des Laurentides. Il a reçu et analysé huit (8) propositions de candidature au titre de docteur *honoris causa* pour l'année 2016. Le recteur a reçu la recommandation de retenir deux candidatures de la part du comité.

Les deux doctorats *honoris causa* doivent normalement être remis dans le cadre des cérémonies de la collation des grades de l'automne 2016, soit l'un lors de la cérémonie prévue le samedi 5 novembre 2016 à Gatineau et l'autre lors de la cérémonie dédiée aux finissants du campus de Saint-Jérôme, prévue le dimanche 20 novembre 2016.

Le comité était composé des membres suivants :

- monsieur Denis Harrisson, recteur et président du comité;
- monsieur André Manseau, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche suppléant (réunion du 30 octobre 2015);
- madame Sylvie B. de Grosbois, vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche (réunion du 4 avril 2016);
- monsieur Hamdjatou Kane, professeur membre de la commission des études;
- madame Monique Benoit, professeure;
- madame Dominique Toupin, membre du conseil d'administration;
- monsieur Philippe Boily, étudiant.

Madame Mireille Auger, attachée d'administration, agissait à titre de secrétaire du comité.

La commission des études, consultée à cet effet lors de sa réunion régulière tenue le 2 juin 2016, a donné un avis favorable au recteur.

Le conseil d'administration est donc invité à entériner ces recommandations que le recteur verra à transmettre par la suite à l'Assemblée des gouverneurs.

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité de décréter le huis clos. L'on convient d'autoriser la présence des observateurs réguliers.

Sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité de lever le huis clos.

Un membre dit espérer que l'un des doctorats *honoris causa* en particulier sera décerné lors d'une des cérémonies prévues à Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5977 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1^{er} novembre 2016).

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5978 concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un (1) doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice (résolution sous embargo jusqu'au 1^{er} novembre 2016).

5.6 Engagement d'une directrice adjointe ou d'un directeur adjoint aux relations de travail au Service des ressources humaines (Point retiré en séance)

5.7 Désignation d'un doyen de la recherche intérimaire

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que le poste de doyen de la recherche est devenu vacant le 1^{er} juin 2016, suite à la fin du mandat du titulaire de ce poste, monsieur André Manseau. Monsieur Manseau occupait ce poste depuis 2008.

Pendant l'intervalle menant à l'embauche et à l'affectation d'une doyenne ou d'un doyen de la recherche, suite à la mise en œuvre du processus réglementaire de nomination applicable à ce poste, la direction souhaite confier l'intérim du poste de doyen de la recherche au doyen de la formation continue et des partenariats, pour assumer les responsabilités de cette fonction.

Le recteur soumet au conseil d'administration de l'UQO sa recommandation de confier l'intérim à monsieur Robert Bilterys, et ce, pour un mandat commençant le 14 juin 2016 et prenant fin lors de l'embauche d'une doyenne ou d'un doyen de la recherche. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne qu'elle procédera au lancement du concours visant à doter ce poste dans les meilleurs délais.

Monsieur Bilterys continuera d'assumer ses fonctions de doyen de la formation continue et des partenariats pendant qu'il assumera les fonctions de doyen de la recherche par intérim.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5979 concernant la désignation d'un doyen de la recherche intérimaire; laquelle est jointe en appendice.

5.8 Description de poste et critères de sélection – Poste de doyen de la recherche

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne que le poste de doyen de la recherche est à combler suite à la fin du mandat du titulaire de ce poste, monsieur André Manseau, en date du 1^{er} juin 2016. Monsieur Robert Bilterys assume l'intérim jusqu'à ce que le poste soit pourvu.

En vertu de l'article 4.1.2 du *Règlement relatif à la consultation pour les postes de vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, de vice-recteur adjoint à l'enseignement et à la recherche pour les Laurentides, de doyen des études et de doyen de la recherche*, le conseil d'administration est donc invité à établir la description de poste et les critères de sélection afin que la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche puisse lancer le processus et procéder à l'appel de candidatures.

À la demande d'un membre, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche fait ressortir les principaux changements apportés au présent affichage comparativement à celui qui avait été élaboré lors de l'appel de candidatures précédent. La nécessité d'être axé vers une gestion proactive du développement, de même que de démontrer de fortes capacités à favoriser l'interactivité et la collaboration sont notamment des éléments nouveaux.

La vice-rectrice indique que le comité de sélection sera formé au cours des prochaines semaines et sera suivi de l'affichage conformément aux règles de l'Université. Une entrée en poste à l'automne est espérée.

L'on convient en séance de modifier, dans la résolution, le libellé du critère de sélection relatif à l'expérience de travail avec les organismes subventionnaires. L'on suggère notamment d'ajouter des exemples du type d'expériences nécessaires. La vice-rectrice verra à réécrire ce libellé.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5980 concernant la description de poste et les critères de sélection pour le poste de doyen de la recherche de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2016

Le recteur indique que lors de sa réunion tenue le 25 mai 2016, l'Assemblée des gouverneurs a adopté la résolution 2016-5-AG-R-52 relative au renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec.

Celle-ci recommande aux conseils d'administration des établissements de l'Université du Québec de ratifier, pour l'exercice 2016-2017, le renouvellement des contrats d'assurance collective que l'Assemblée des gouverneurs a approuvés, avec Desjardins Sécurité financière et Financière Manuvie, qui prévoit un ajustement des primes.

C'est le conseil d'administration qui dispose du pouvoir de ratification à cet effet.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5981 concernant le renouvellement des contrats d'assurance collective de l'Université du Québec au 1^{er} juin 2016; laquelle est jointe en appendice.

6.2 Octroi d'un contrat de services sur demande en charpenterie-menuiserie - entrepreneur général au campus de Gatineau et à l'ISFORT

Le recteur mentionne que l'UQO désire s'adjoindre les services sur demande d'un charpentier-menuisier pour effectuer des travaux de réparation et/ou de construction aux bâtiments ainsi que divers travaux de menuiserie au campus de Gatineau et à l'ISFORT.

Conformément à la *Politique d'acquisition de biens et services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO, la division des approvisionnements de l'Université a lancé le 13 mai 2016, sur le *système électronique d'appel d'offres* (SÉAO), un appel d'offres public pour recevoir des propositions de la part d'entrepreneurs en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir le tarif le plus concurrentiel et de remplir les exigences contractuelles de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 31 mai 2016. Cinq entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. L'étude des propositions a été faite par le Service des terrains et bâtiments et la division des approvisionnements de l'UQO. Un document d'analyse d'appel d'offres et de recommandation a été transmis aux membres aux fins de la présente séance. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Les constructions Gilles Lepage. La période du contrat est de vingt-deux (22) mois, soit du 1^{er} juillet 2016 au 30 avril 2018 avec la possibilité de renouvellement pour une année additionnelle.

Un membre demande une modification à la résolution, soit que la somme maximale octroyée à l'entreprise Les constructions Gilles Lepage soit celle inscrite dans la soumission et non celle de 800 000 \$ comme proposé. Le recteur souligne que le léger excédent permet de parer aux imprévus.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5982 concernant l'octroi d'un contrat de services sur demande en charpenterie-menuiserie – entrepreneur général au campus de Gatineau et à l'ISFORT; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Affaires académiques**

7.1 **Émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les attestations d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5983 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier cycle et de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.2 **Calendrier universitaire pour l'année 2017-2018**

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche mentionne que depuis 1998, l'Université a retenu le principe de fixer les calendriers universitaires deux ans à l'avance afin d'intégrer les principales dates aux publications servant à la promotion.

Le projet a été construit en respectant le *Règlement général* de l'Université du Québec ainsi que les régimes des études de l'UQO. Les trimestres s'étendent sur 15 semaines et les jours fériés ne font pas l'objet de reprise.

Tous les trimestres incluent une semaine d'étude.

Pour l'édition 2017-2018 du calendrier universitaire, les dates d'ouverture d'admission pour les trimestres d'été, d'automne et d'hiver ont été intégrées.

En conséquence, le projet de calendrier qui est soumis ne précise pas, pour le moment, les dates de la semaine d'études du trimestre d'hiver 2018. Il est plutôt proposé que, dans la mesure où les commissions scolaires concernées optent pour les mêmes dates, que la semaine d'études soit alors fixée à ce moment. Par contre, si les commissions scolaires des deux

régions utilisaient des dates différentes, on suggère alors de consulter à nouveau la commission des études et de présenter la question au conseil d'administration pour décision. Selon l'expérience du calendrier 2016-2017, les commissions scolaires devraient arrêter ces dates vers le mois de février 2017.

Les membres de la commission des études ont recommandé au conseil d'administration l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2017-2018.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5984 concernant calendrier universitaire de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2017-2018; laquelle est jointe en appendice.

7.3 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Évy A. Nazon à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche vérifiera s'il est requis d'ajouter systématiquement, aux résolutions relatives à l'embauche des professeurs et professeures au sein du Département des sciences infirmières, des mentions relatives à l'obligation d'être membre de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec pour le renouvellement de leur contrat. Les résolutions du présent point ainsi que celles des points 7.4 et 7.5 seront modifiées conséquemment si nécessaire.

Après délibérations, sur proposition de madame Frédérique Delisle, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5985 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (Évy A. Nazon); laquelle est jointe en appendice.

7.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Guylaine Chabot à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5986 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (Guylaine Chabot); laquelle est jointe en appendice.

7.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine des fondements de l'intervention infirmière, le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Annie Rioux-Dubois à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Fondements de l'intervention infirmière » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Dominique Toupin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5987 concernant l'embauche d'une professeure régulière au

Département des sciences infirmières (Annie Rioux-Dubois); laquelle est jointe en appendice.

7.6 Embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la psychoéducation, le Département de psychoéducation et de psychologie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département de psychoéducation et de psychologie recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Karine Baril à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychoéducation » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5988 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département psychoéducation et de psychologie (Karine Baril); laquelle est jointe en appendice.

7.7 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de l'écohydrologie, le Département des sciences naturelles a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. Suite à l'avis du comité de sélection, l'Assemblée départementale du Département des sciences naturelles recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Anke Hildebrandt à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Sciences naturelles » au site de travail Gatineau.

Madame Anke Hildebrandt n'étant ni citoyenne canadienne ni résidente permanente, doit obtenir un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche confirme, à l'intention d'un membre, que madame Hildebrandt travaille aisément en français.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Frédérique Delisle, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5989 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences naturelles (Anke Hildebrandt); laquelle est jointe en appendice.

7.8 Modification aux conditions d'embauche d'une professeure régulière au secteur disciplinaire « Formation pratique » du Département des sciences de l'éducation

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche rappelle que le conseil d'administration, lors de la trois cent quatre-vingt-dixième réunion tenue le 25 avril 2016 adoptait la résolution 390-CA-5968, mandatant le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche ou son suppléant d'embaucher madame Isabelle Vivegnis à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Formation pratique ».

Madame Isabelle Vivegnis n'étant ni citoyenne canadienne ni résidente permanente, doit obtenir un permis de travail de Citoyenneté et Immigration Canada. Ainsi, cette condition doit être inscrite à la résolution d'embauche.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5990 concernant la modification aux conditions d'embauche d'une professeure régulière au secteur disciplinaire « Formation pratique » du Département des sciences de l'éducation; laquelle est jointe en appendice.

7.9 Admission au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299)

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche indique que l'UQO est l'une des universités à offrir la formation d'infirmier praticien en soins spécialisés de première ligne. Pour répondre aux exigences établies conjointement par le Collège des médecins et l'Ordre

des infirmières et infirmiers du Québec, cette formation est composée des programmes de diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en sciences infirmières – soins de première ligne (3299), et de la maîtrise en sciences infirmières – soins de première ligne (3259).

Le comité de programme de deuxième cycle en sciences infirmières avait émis la proposition de continger l'admission au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) à cinq (5) étudiants à Gatineau et à cinq (5) étudiants à Saint-Jérôme, et ce, pour l'automne 2011. Cette proposition avait été faite en fonction des besoins du milieu et entérinée par le conseil d'administration le lundi 13 décembre 2010 (résolution 348-CA-5244).

En 2014, le conseil d'administration a autorisé que soit haussé le contingentement à l'admission au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) à sept (7) étudiants à Gatineau et à sept (7) étudiantes à Saint-Jérôme (résolution 376-CA-5729). Cette hausse du contingentement était justifiée par la demande toujours croissante du milieu ainsi que par la qualité des dossiers de demandes d'admission reçues pour le trimestre d'automne 2014.

Le tableau suivant présente l'historique des admissions depuis l'ouverture du programme :

Année	Gatineau	Saint-Jérôme	TOTAL
Automne 2011*	1	4	5
Automne 2012*	3	5	8
Automne 2013*	2	3	5
Automne 2014**	4	7	11
Automne 2015**	6	7	13

* Contingentement : 5 à Gatineau / 5 à Saint-Jérôme

** Contingentement : 7 à Gatineau / 7 à Saint-Jérôme

Pour l'automne 2016, en date du 31 mai 2016, 29 demandes d'admission ont été reçues, dont 19 dossiers admissibles (sous réserve de l'analyse des dossiers d'admission par le Bureau du registraire). Comme les besoins du milieu sont toujours aussi présents et que l'UQO a la capacité d'accueillir davantage d'étudiants dans ce programme, il est recommandé de modifier le contingentement pour les admissions au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299) afin de maintenir le contingentement à sept (7) étudiants à Gatineau, mais de le hausser à 12 étudiants à Saint-Jérôme, où la demande se fait toujours davantage sentir, pour un total de 19 admissions par année, à compter du trimestre d'automne 2016.

De plus, afin d'assurer une certaine flexibilité dans le recrutement d'étudiants dans ce programme sur les deux campus, il est aussi recommandé que les places non comblées à Gatineau ou à Saint-Jérôme puissent être déplacées d'un campus à l'autre. Cette flexibilité permettra d'éviter le refus de candidats sur la simple cause de l'atteinte du contingentement dans un campus ou dans l'autre.

Au niveau de l'analyse des risques, cette recommandation présente des risques très minimes étant donné l'historique des admissions pour ce programme et les exigences élevées liées aux conditions d'admission. De plus, plusieurs étudiants ayant fait une demande d'admission pour le trimestre d'automne 2016 ont déjà accumulé des crédits dans le programme 3299, ce qui les amène à cheminer plus rapidement dans le programme. Cette progression rapide permettra d'avoir plus d'étudiants en deuxième année tout en diminuant les coûts reliés à l'offre de cours à des groupes de plus petite taille (la taille des groupes se situant actuellement entre trois (3) et six (6) étudiants).

Puisque le contingentement a déjà été haussé à deux reprises et qu'il appert que la demande du milieu va poursuivre sa croissance, les membres du conseil conviennent d'approuver la hausse du contingentement à 19 étudiants au total, mais sans contrainte liée au campus. Le soin de moduler le nombre de candidats entre les campus de Gatineau et de Saint-Jérôme selon la demande sera laissé aux responsables de module. L'on convient de modifier la résolution en conséquence.

Après délibérations, sur proposition de madame Louise Briand, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5991 concernant les admissions au DESS en sciences infirmières – soins de première ligne (3299); laquelle est jointe en appendice.

7.10 Ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès de familles en période périnatale

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès de familles en période périnatale.

Le secteur des sciences infirmières souhaite élargir leur offre de programmes et contribuer à la formation des infirmières dans la région de l'Outaouais et des Laurentides. Le programme vise à développer chez les infirmières les habiletés nécessaires pour évaluer et intervenir auprès de jeunes familles en transition, et ce, dans une perspective systémique.

Le 31 mars 2016, le programme a reçu l'avis favorable unanime des membres de la commission des études.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5992 concernant l'ouverture des admissions au programme court de deuxième cycle en pratique infirmière avancée auprès de familles en période périnatale; laquelle est jointe en appendice.

7.11 Modification au Régime des études de cycles supérieurs

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet de modification au *Régime de cycles supérieurs* en vue de permettre l'offre d'admission à temps partiel aux programmes de cycles supérieurs sur mesure.

Dans le contexte où les étudiants et étudiantes admis dans les programmes de deuxième cycle en sciences infirmières cheminent dans une proportion de près de 85 % selon un régime d'admission à temps partiel, le Département des sciences infirmières souhaite offrir le doctorat sur mesure à temps complet et à temps partiel. La modification proposée au Régime des études vise à permettre l'admission à temps complet et à temps partiel.

Le *Règlement général 3* de l'Université du Québec encadrant l'offre de programmes de cycles supérieurs sur mesure dans les établissements du réseau ne restreint pas le Régime d'études.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par monsieur Shawn Goodman, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5993 concernant la modification au *Régime des études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

7.12 Ouverture des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet d'ouverture du doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières.

Les programmes sur mesure consistent en « un plan de formation original et cohérent dans des situations particulières et exceptionnelles où aucun programme de formation proposé par l'établissement ne convient aux besoins de formation d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants, mais pour lesquels l'établissement dispose des ressources et de la capacité d'accueil nécessaires ».

Considérant le *Régime des études de cycles supérieurs* qui prévoit l'offre et l'encadrement de programmes sur mesure et le plan de formation du doctorat sur mesure développé à l'UQO, le Département des sciences infirmières souhaite offrir, comme mesure

transitoire et exceptionnelle, le doctorat sur mesure aux candidats désirant poursuivre des études de troisième cycle dans le domaine des sciences infirmières, et ce, à compter du trimestre d'automne 2016.

Le programme sera rattaché à l'unité de gestion de deuxième cycle en sciences infirmières.

Lors de sa réunion du 2 juin 2016, la commission des études donnait un avis favorable à l'offre du doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, appuyée par madame Lyse Ricard, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5994 concernant l'ouverture des admissions au doctorat sur mesure au Département des sciences infirmières; laquelle est jointe en appendice.

7.13 Offre d'admission au campus de Gatineau à temps complet, aux trimestres d'hiver au certificat en psychologie (4350)

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration le projet visant à modifier l'offre d'admission au certificat en psychologie (4350).

Le Module de la psychologie propose d'élargir l'offre d'admission du certificat en psychologie (4350) à temps complet aux trimestres d'hiver au pavillon de Gatineau. Comme le programme est constitué des cours du baccalauréat en psychologie, l'offre de cours courante du Module permet l'admission à temps complet aux trimestres d'hiver et aux étudiants de progresser normalement dans le programme. Cette proposition n'engendre l'ajout d'aucun cours à l'offre de cours du Module.

Lors de sa réunion du 2 juin 2016, la commission des études donnait un avis favorable à l'ouverture des admissions au campus de Gatineau à temps complet, aux trimestres d'hiver, au certificat en psychologie (4350).

Après délibérations, sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5995 concernant l'offre d'admission au campus de Gatineau à temps complet, aux trimestres d'hiver au certificat en psychologie (4350); laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination de deux (2) professeurs à la commission des études

Le secrétaire général indique que sous l'autorité du conseil d'administration, la commission des études est l'instance statutaire responsable de l'enseignement et de la recherche. Elle exerce ses pouvoirs conformément aux dispositions pertinentes des règlements de l'Université du Québec et du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, et c'est au conseil d'administration de l'Université qu'il revient de procéder à la désignation de ses membres.

Le corps professoral de l'Université a été convoqué conjointement, par le secrétaire général et la présidence du Syndicat des professeurs de l'UQO, à une assemblée générale des professeurs pour la désignation de deux (2) professeurs appelés à pourvoir les postes de deux membres qui perdront qualité le 1^{er} juillet et le 1^{er} août 2016. Les deux postes à pourvoir sont rattachés aux deux catégories suivantes :

À titre de professeur

- Il s'agit de remplacer madame Catherine Lanaris, qui, en raison d'un congé sabbatique, perdra qualité pour siéger à compter du 1^{er} août 2016;

À titre de personne occupant un poste de direction d'enseignement ou d'unité de recherche

- Il s'agit de remplacer monsieur Jean-François Simard, qui, en raison d'un congé sabbatique, perdra qualité pour siéger à compter du 1^{er} juillet 2016.

L'Assemblée générale des professeurs, à sa rencontre du 3 mai 2016, a désigné les professeurs suivants pour siéger à la commission des études, soit madame Sandrine Turcotte, à titre de professeure, et madame Christiane Guay, à titre de professeure occupant une fonction de direction.

La durée des mandats est de deux (2) ans et ils sont renouvelables.

Après délibérations, sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par madame Louise Briand, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5996 concernant la nomination de deux (2) professeurs à la commission des études; laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination d'un étudiant à la commission des études

Le secrétaire général indique que conformément à l'article 6.1 du *Règlement de régie interne et procédure de délibérations des instances statutaires* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 6.1 d) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01).

L'AGE-UQO a proposé la désignation d'un étudiant afin de pourvoir le poste actuellement vacant. L'étudiant désigné est monsieur David Vaillant, éligible à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au secrétariat général.

La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, et ils sont renouvelables.

Le conseil d'administration est donc invité à procéder à cette nomination.

Le secrétaire général détaille, à l'intention d'un membre, les règles entourant la désignation d'étudiants par l'AGE-UQO pour siéger aux instances, et ce, en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants*, du *Règlement général 1* et de la *Loi sur l'Université du Québec*.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Shawn Goodman, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 391-CA-5997 concernant la nomination d'un étudiant à la commission des études; laquelle est jointe en appendice.

8.3 Nomination d'un professeur au comité santé, sécurité et prévention

Étant donné l'absence à la présente réunion de monsieur Yves Dupont, vice-recteur à l'administration et aux ressources et président du comité santé, sécurité et prévention, les membres conviennent de reporter la nomination de madame Jessica Riel, professeure au Département de relations industrielles, audit comité lors d'une prochaine réunion. L'on convient que cette dernière pourra siéger au comité à titre d'observatrice dans l'attente de sa nomination.

9.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

10.- Prochaine réunion (26 septembre 2016)

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le lundi 26 septembre 2016 à 16 h 30.

11.- Clôture de la séance

Sur proposition de madame Lyse Ricard, appuyée par monsieur Jean-Christophe Chartrand-Gauthier, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h 50.

Original signé par :

Diane Godmaire, présidente
André J. Roy, secrétaire général